

## Fiche profil de poste

Libellé du poste : Conseiller pédagogique départemental « Maîtrise de la langue »

### **1. Définition du poste et des missions :**

Le conseiller pédagogique « maîtrise de la langue » est placé sous la responsabilité directe de l'adjoint au directeur académique en charge du 1<sup>er</sup> degré et de l'inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Strasbourg 4, chargée de la mission départementale « Langue et langage ».

Il participe à la mise en œuvre dans le département des politiques nationales en lien avec la maîtrise de la langue.

Poste à affectation départementale, il est basé à Strasbourg à la DSDEN du Bas-Rhin.

#### **• Accompagnement pédagogique des professionnels de l'enseignement dans le département (conseillers pédagogiques de circonscriptions du premier degré, enseignants) :**

- apporter aide et conseils aux conseillers pédagogiques de circonscriptions et aux enseignants dans leurs pratiques professionnelles notamment dans l'enseignement de la maîtrise de la langue et des fondamentaux, dans le respect des préconisations institutionnelles et des apports scientifiques ;
- apporter un suivi et une assistance particuliers aux conseillers pédagogiques débutants et aux enseignants débutants ;
- favoriser la mutualisation et le travail en équipe des enseignants (accompagnement des programmes, innovation pédagogique, travail en réseau) ;
- être une personne ressource pour le directeur dans le fonctionnement pédagogique et règlementaire de l'école.

#### **• Contribution à la formation initiale et continue**

- concevoir et conduire des actions de formation initiale et continue aux niveaux du département, de la circonscription ;
- être susceptible de participer aux actions de formation pilotées par les INSPE ;
- contribuer à la formation, à l'accompagnement et à l'évaluation des professeurs des écoles stagiaires en relation avec les INSPE et veiller aux bonnes conditions de déroulement des stages dans les écoles ;
- concourir à l'organisation et à la conduite d'actions de formation et d'animations pédagogiques à destination des conseillers pédagogiques et des enseignants (réseau d'éducation prioritaire, circonscription, bassin, département) ;
- participer à l'accompagnement des enseignants qui s'engagent dans la préparation de certifications professionnelles (CAPPEI, CAFIPEMF).

#### **• Dans le cadre du déploiement du plan français :**

- former les conseillers pédagogiques débutants aux nouvelles modalités de travail avec les enseignants, comme les modalités suivantes :
  - horizontales, en groupe et en réseau (lesson studies),
  - au sein de la constellation, adoptant une nouvelle posture « d'ami critique », il établit avec l'enseignant acteur de sa formation et avec l'équipe un projet de formation formalisé pour répondre aux besoins des enseignants, en lien avec les besoins des élèves (évaluations).
- accompagner l'inspecteur chargé de la mission « Langue et langages » dans la mise en œuvre du plan français. A ce titre :
  - siéger au sein du groupe technique académique et départemental 67,
  - participer sous son autorité, aux différentes actions liées au déploiement du plan notamment la mise en œuvre des différentes étapes organisationnelles et didactiques de ce dispositif de formation.
- alimenter et faire vivre l'espace collaboratif TRIBU pour les accompagnateurs du plan français 67 ;
- assurer la communication entre les différents acteurs du plan (référénts académiques - membres du groupe technique départemental et du groupe technique académique - intervenants dans les différentes formations académiques - conseillers pédagogiques référents français, conseillers pédagogiques départementaux et maîtres formateurs) ;
- effectuer le suivi du travail mené par les différentes circonscriptions grâce au tableau de bord académique.

#### **• Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative dans le département**

- participer aux diverses actions et impulsions pour la mise en œuvre des programmes et un enseignement du français respectueux des attendus institutionnels ;

–contribuer au diagnostic des résultats des évaluations nationales, académiques, départementales, en lien avec les spécificités du territoire (REP, REP+, ruralité...) pour permettre l'acquisition par les élèves des savoirs fondamentaux, la continuité pédagogique et à la cohérence des enseignements (liaison inter-cycles, conseil de cycle, conseil d'école, conseil école-collège) ;

- contribuer à la production de ressources pédagogiques à destination des CPC / des enseignants ;
- pouvoir participer à la conception de sujets d'examens, à des jurys ou des commissions ;
- prendre part à des groupes de travail départementaux, académiques ou nationaux et participer dans ce cadre, à l'animation et aux travaux du groupe de travail « Langue et langages » ;
- seconder et pouvoir être amené à représenter l'IEN chargé de la mission « langue et langages » pour des actions d'information et de communication dans le cadre des relations avec les partenaires de l'école ;
- participer aux réunions organisées par et pour le collectif des conseillers pédagogiques départementaux.

## **2. Compétences requises :**

- Posséder des compétences didactiques et pédagogiques dans le domaine de la maîtrise de la langue ;
- Maîtriser les savoirs disciplinaires, les méthodes pour enseigner et les outils ;
- Savoir travailler de manière collaborative avec différents interlocuteurs et à cette fin maîtriser les outils numériques propres au travail collaboratif ;
- Savoir travailler en équipe ;
- Être en capacité de gérer et d'animer un groupe et à cette fin posséder des qualités relationnelles et de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement ;
- Faire preuve de disponibilité en dehors des horaires habituels de service, notamment le mercredi ;
- Faire preuve de loyauté et de discrétion professionnelle.

## **3. Conditions de recrutement :**

Entretien auprès d'une commission composée de l'inspectrice de l'éducation nationale chargée de la mission « Langue et langage » et d'un inspecteur de l'éducation nationale.

Être titulaire du CAFIPEMF.

Pour toute information sur le poste contacter :

Circonscription de Saverne

03/88/91/21/35

[ien.saverne@ac-strasbourg.fr](mailto:ien.saverne@ac-strasbourg.fr)